



le fil continu

78

Newsletter de l'Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

20 Mai 2016

Sommaire

Agenda de l'ADEC-NS. **1**
 Dossier : L'économie collaborative **2-5**
 Revue de presse **6-7**

Vous rencontrez un problème avec le document ou à l'ouverture des liens ? N'hésitez pas à nous en faire part !

Edito

Cette semaine dans notre newsletter, nous parlons de l'économie collaborative. Cette nouvelle tendance devient de plus en plus centrale dans la manière d'aborder le développement économique au niveau local mais aussi international. De puissants outils permettent, aujourd'hui, de commercer entre personnes sans passer par les acteurs de l'économie traditionnelle. Cela soulève bon nombre de questions.

Nous verrons également dans quelle mesure le modèle économique choisi par les entreprises de l'économie collaborative peut parfois s'avérer périlleux sur le long terme.

Par ailleurs, vous trouverez sous notre agenda les articles relatant les derniers évènements de l'ADEC-NS.

L'équipe de l'ADEC-NS

1er
Juin
2016

7
Juin
2016

L'Adec-NS à la 9e édition du Rallye citoyen

Le 12 avril s'est tenue la 9e édition du Rallye citoyen. Le Général Éric Bellot des Minières, était aux côtés de l'ADEC-NS (Agence de développement économique et culturel) et des lycéens. - La Dépêche

La situation en méditerranée vue par Henry Marty-Gauquié, représentant de la BEI

Le 13 avril dernier, se tenait à Toulouse un dîner-débat organisé par l'Agence de Développement Economique et Culture Nord-Sud (ADEC-NS) en présence d'Henry Marty-Gauquié [...] - Le Journal Toulousain

L'économie collaborative

Principe et origine

L'économie collaborative désigne un nouveau secteur d'activité basé sur un principe de mutualisation des biens et par extension d'échange de services et de connaissances. La mise en relation se fait via des plateformes en ligne qui monétisent ces échanges, chacune à leur manière, tout en gardant un rôle d'intermédiaire et donc une responsabilité légale très limitée. Aux Etats-Unis, on utilise le terme « *sharing economy* » pour souligner l'importance de la notion de partage : en pratique il s'agit plus de s'émanciper des acteurs de l'économie traditionnelle et de se tourner vers une économie non-professionnalisée. Cela favorise l'interdépendance citoyenne et donc la régénération du lien social, tout en apportant une flexibilité et une diversité de l'offre pour un coût réduit. Le principe s'est largement répandu avec l'arrivée d'Internet et de l'ère du tout numérique. Tandis que le climat économique se dégradait, l'omniprésence des objets connectés permit une fluidification des échanges et donc la mise en place de cette « économie de la débrouille ». La sensibilisation des populations aux problématiques environnementales a, elle, encouragé certaines nouvelles tendances de consommation qui se sont traduites par la rationalisation et la mise en commun des biens. Ainsi, on utilise volontiers l'expression « économie de fonctionnalité » pour souligner les considérations pratiques de ses adeptes. Malgré cela, selon un rapport de 2015 du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, l'intérêt financier reste la motivation principale de ceux qui participent à l'économie collaborative.

Secteurs concernés

La force de l'économie collaborative, c'est de disposer d'un large éventail d'applications au quotidien. Que ce soit de la location de matériel et d'immobilier, du covoiturage ou du co-working, nombreux sont les domaines où peut s'appliquer un système collaboratif. Les poids-lourds du marché se concentrent néanmoins autour de deux pôles importants : le transport et l'hébergement. Ainsi, AirBnB, plateforme de co-hébergement était valorisée l'année dernière à 18 Mds d'€, tandis que son voisin californien Uber dépassait les 40 Mds d'€. Plus modestement, BlaBlaCar, leader européen du covoiturage, a réussi pour sa dernière levée de fonds à réunir 177 Mns d'€ et compte ainsi se développer dans les pays émergents.

Développement du marché

Avec la démocratisation du concept, l'économie collaborative connaît une croissance exponentielle. En 2014, le secteur représentait un marché de 12 à 20 Mds d'€. D'après une étude du cabinet britannique PwC, ce chiffre pourrait avoisiner les 335 Mds d'€ en 2025, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen d'environ 36 %. Peu de secteurs d'activité peuvent se targuer de s'accroître à cette allure. Ce sont ainsi pas moins de 9 000 start-ups qui composent ce marché à travers le monde, dont certaines n'ont pas tardées à être convoitées par certains géants du numérique. 2 Mds d'€ ont ainsi été investis par des entreprises traditionnelles dans 500 de ces start-ups.

compte ainsi faire de l'ombre à BlaBlaCar et au leader de la location de voiture de particulier-à-particulier, Drivy. Du côté du transport urbain, les nombreuses manifestations des chauffeurs de taxi, dénonçant la concurrence déloyale dont ils étaient victimes face aux VTC, ont débouché sur l'interdiction de l'application UberPop. Celle-ci permettait à des particuliers de pratiquer une activité de transport de personnes, tout en étant exemptés de charges. L'appareil législatif, promptement sollicité dans la tourmente, a alors dû réagir avec fermeté et impartialité, sans toutefois que les mesures prises soient toujours à la hauteur des revendications.

Autre secteur, autre problématique, le développement d'AirBnB en France n'a pas fait que des heureux. Alors que l'entreprise de



Les Taxis font grève
et se disent confrontés à la concurrence déloyale des VTC qui utilisent en majorité Uber.

Intégration dans le modèle socio-économique

Même si les changements à long terme entraînés par cette nouvelle forme de consommation sont mal connus, de nombreux bouleversements sont à prévoir. Les acteurs économiques traditionnels sont déjà amenés à adapter leur stratégie commerciale à une concurrence qui ne dit pas son nom. Cette transition brutale remet en cause un modèle de fonctionnement que certains croyaient immuable ; c'est peut-être cette composante du libéralisme économique que certains de ces acteurs ont négligé. On a ainsi vu la SNCF mettre en place sa plateforme de covoiturage IdVroom et entrer dans le capital de OuiCar à hauteur de 75 %. La compagnie ferroviaire, qui ne souhaite pas manquer le coche des nouvelles technologies,

San Francisco vante sur son blog les extraordinaires retombées économiques générées par son implantation dans l'hexagone, les hôteliers ont réussi, à force de pression sur le Parlement, à faire adopter, le 21 janvier dernier, un amendement au projet de loi « Pour une République numérique » encadrant les locations courtes-durées. Un propriétaire devra ainsi signaler son activité si celle-ci devient régulière tandis que les locataires devront prévenir leur bailleur en cas de sous-location via la plateforme.

Avec l'arrivée de ce nouveau modèle, et plus globalement depuis l'entrée dans « l'ère numérique », l'Etat entrevoit l'émergence de nouveaux emplois : télétravail, autoentrepreneuriats (freelance), contrats courts, etc. Cela démontre une transformation de la notion de travail, notamment chez les jeunes générations, qui ont grandi dans une économie où le salariat était la norme. A titre d'exemple, de nombreuses critiques ont été émises sur le statut

→ ambigu attribué aux chauffeurs VTC d'Uber, et notamment sur la précarité de leur situation ; les conditions générales de l'application pouvant être modifiées sans consultation des utilisateurs, ces derniers dépendent énormément de la structure sans toutefois bénéficier d'une couverture juridique et sociale qui leur aurait été due en tant qu'employés.

privilegiée par les entreprises souhaitant prendre de l'ampleur. L'arrivée d'une entreprise sur un marché financier est souvent synonyme d'un réajustement de sa cotation, qui peut s'avérer brutal si sa rentabilité n'est pas démontrée, et peut se solder par une faillite foudroyante. C'est donc la fugacité pourtant bien connue des success stories dans le domaine digital qui effraie les



Le Rapport Terrasse,

paru en février dernier, est à l'origine des mesures prises par le gouvernement pour encadrer les activités d'Airbnb et d'autres plateformes de « l'économie collaborative ».

Economie durable ou ruée vers l'or

Aussi séduisantes soient les perspectives qu'annoncent les études sur le secteur, des spécialistes semblent plus pessimistes quant à l'avenir de l'économie collaborative, telle qu'on l'a connue jusqu'alors. Il y a d'abord la crainte de l'éclatement d'une bulle : les sommes considérables investies sont-elles proportionnelles au potentiel du marché ? Des doutes subsistent quant à la viabilité du modèle économique des plateformes de la *sharing economy*. L'hyperactivité du secteur est un symptôme caractéristique de l'ère numérique. Les entreprises qui se sont imposées sur le marché (de manière fulgurante) ne sont en réalité que les quelques arbres verdoyants qui cachent une forêt dévastée de start-ups mortes dans l'œuf. La volonté d'investisseurs privés de miser gros sur les « licornes » risque de précipiter le secteur dans la tourmente. Ces dernières font valoir auprès des investisseurs leurs modestes frais de fonctionnement, un coût marginal de production quasi-nul et présentent le potentiel instantané du marché comme valeur pérenne. Ces survalorisations, qui permettent à des start-ups d'asseoir leur réputation et d'entamer d'ambitieuses campagnes de recrutement, peuvent s'avérer fatales en cas d'entrée en bourse — ce qui, bien que non obligatoire, est généralement la voie

spécialistes, craignant un effet de mode autour d'un secteur qui n'a pas encore fait ses preuves. On peut supposer qu'à l'instar de l'après « bulle Internet » au début des années 2000, seules les plus solides, celles qui se seront rendus indispensables, subsisteront.

Quel avenir et quelles perspectives d'évolutions ?

Pour d'autres, c'est l'entrée dans le secteur des bulldozers de la Silicon Valley qui risque de nuire à l'idéal que représentait l'économie collaborative. Des penseurs comme Jeremy Rifkin, qui prédisait que la généralisation de l'économie collaborative signifierait la fin du système capitaliste, pourraient bien s'être trompés. Faute de trouver de modèle économique alternatif et sans arriver à s'émanciper des places boursières qui imposent des rendements et une croissance régulière, il paraît peu probable que le système traditionnel puisse être renversé. Les principaux acteurs du secteur semblent avoir cédé aux impératifs économiques du marché. Leurs rêves d'expansion et la nécessité de s'établir durablement ont fini par occulter les considérations du projet idéologique initial tant sollicitées par les adeptes de l'économie collaborative.

conclusion →

Conclusion

Il semble aisé de constater les profonds changements engendrés par le mode de consommation collaboratif. Ce phénomène s'inscrit dans une transition générationnelle, technologique, sociétale et économique. Nous avons, dans un premier temps, été témoins de l'arrivée des générations « Y » et « Z » qui ont grandi dans un monde où le numérique était un acquis dominant toutes les interactions en société. Le bouleversement technologique de l'entre deux millénaires est déterminant dans les comportements sociaux de ces « natifs numériques ». Les manières de communiquer, d'échanger et de partager s'en retrouvent elles aussi transformées. Ce nouveau paradigme a mis en évidence la possibilité pour une population de s'organiser au sein d'une société régie par un héritage institutionnel qui, aux yeux des jeunes générations et dans un contexte de crise sociétale, perd peu à peu son sens. Des outils émergent ainsi et tendent à remettre en cause le mode de vie consumériste et par extension le capitalisme qui, malgré tout, restent profondément ancrés dans notre société. Ainsi, cet ADN finit tout de même par apparaître en filigrane à travers les initiatives les plus abouties de l'économie collaborative ; indice du probable manque de maturité idéologique du concept, voire de subversivité. Néanmoins, ce mouvement mérite d'être suivi de près car il pourrait être synonyme d'une nouvelle façon de penser la société et fera sans doute partie intégrante du monde de demain, une fois ses lacunes compensées. ■

Sources

- [L'économie collaborative : un nouveau modèle socio-économique ?](#) - Vie Publique
- [Quand la bulle éclatera](#) - OuiShare
- [L'économie collaborative, nouvelle économie ou perturbateur de l'économie ?](#) - Digital Society Forum
- [Chiffres d'affaire de l'économie collaborative](#) - Planetoscope
- [BlaBlaCar annonce une levée de 200 millions de dollars et devient une licorne](#) - Journal Du Net
- [L'impact économique d'AirBnB en France](#) - AirBnB Blog
- [L'économie collaborative, c'est fini](#) - OuiShare
- [Bulle Internet et startups en danger : les licornes vont-elles mourir ?](#) - Le Blog du Dirigeant

Téléchargez ce document pour pouvoir accéder au [contenu interactif](#).
Cliquez sur les images pour accéder aux [liens](#)

Industrie

Société

Alliance Renault-Nissan: Ghosn étend son empire

Le PDG de Renault et Nissan annonce ce jeudi que la firme nippone prendra 34 % de son compatriote Mitsubishi Motors. Pour 1,9 milliard d'euros. L'Alliance pèsera désormais presque autant que Toyota ou Volkswagen. - Challenges

Les enjeux du nucléaire français pour les prochaines décennies

La question du renouvellement du parc nucléaire français vieillissant est influencée par la catastrophe de Fukushima, par la loi sur la transition énergétique, les enjeux environnementaux, les énergies renouvelables, l'évolution technologique symbolisée par les smart grids et les avancées de la maîtrise de l'énergie nucléaire. — Portail de l'IE

Les défis que posent les générations Y et Z aux ressources humaines

Avec les attentes plus individualistes des générations Y et l'arrivée des Z, les ressources humaines vont devoir jouer les chefs d'orchestre pour concilier les attentes de tous et conserver un sens commun dans l'entreprise. — Challenges

Développement

Diplomatie

Environnement

L'Union européenne s'affirme comme acteur de l'Arctique

Il aura fallu attendre 2016 pour qu'émerge une politique intégrée de l'Union européenne sur l'Arctique. Non pas que l'Europe vienne de découvrir qu'elle était géographiquement partie prenante de la région, mais il arrive que les politiques européennes mettent du temps à se dessiner. — Le Monde / Planète Arctic

Le Canada soutient la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

Par un revirement longtemps attendu, le gouvernement canadien a revu sa position et a signé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, rejoignant ainsi plus de 140 autres pays. — Education International

ERDF signe une convention avec le Sicoval pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique

ERDF et le Sicoval ont signé le 26 avril une convention qui permet à la collectivité de disposer de la cartographie des réseaux électriques et des données de consommation et de production d'énergie électrique pour le territoire et ses 36 communes. — Touléco Green

Grand format



Castelnuovo di Porto (Italie), 24/03 - Services de Presse du Vatican, Le Figaro

Le pape François a lavé jeudi les pieds de onze migrants de confession chrétienne, musulmane ou hindoue et d'une employée de leur centre d'hébergement près de Rome, témoignant de la priorité qu'il accorde à l'accueil.

Dans une courte homélie improvisée, le pape a opposé ce geste de «fraternité» au «geste de guerre, de destruction» commis mardi [23 mars] à Bruxelles, où des attentats ont fait 31 morts et près de 300 blessés. «Derrière ce geste, il y a les fabricants, les marchands d'armes, qui veulent le sang, pas la paix, qui veulent la guerre, pas la fraternité», a-t-il dénoncé. «Nous sommes différents, nous avons des cultures et des religions différentes. Mais nous sommes frères et nous voulons vivre en paix, et tel est le geste que je fais avec vous», a-t-il insisté avant de demander aux centaines de demandeurs d'asile présents d'échanger «un geste de fraternité».

*ADEC-NS BP 24219 – 31 432 Toulouse – CEDEX 4
Tél :+33 (0)5 67 16 15 16 – mail : communication@adecns.fr*